

LA GARDE PERMANENTE

40

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SURVEILLANCE ET DE PROTECTION

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10.000 NF.

R. C. SEINE 56 B 10.958

N° d'Entreprise 937.75108.0016

Paris, le 13 Février 1961

Monsieur de IRVJO
Délégation Basque
50 Rue Singer
Paris-16°-

Mon Cher Ami,

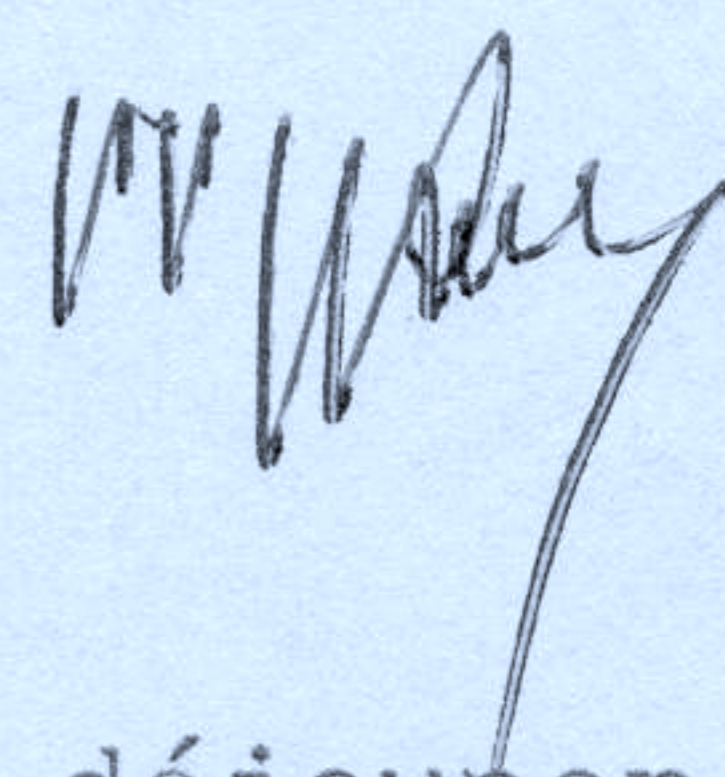
Vous m'avez recommandé Monsieur MUNILLA FERNANDEZ Alfredo. Ce monsieur s'est présenté à moi. Je lui ai délivré un certificat d'engagement qui lui a permis d'obtenir l'autorisation de travailler. Il a commencé à travailler, s'est montré tout de suite insolent, mal élevé et revendicatif, a exigé d'être payé tous les jours (je lui ai fait même une avance de 20,00 NF).

Le 3ème soir, il a insulté ses camarades en criant que les Français étaient mieux reçus en Espagne que les Espagnols en France, a quitté son travail en pleine nuit (faute très grave et de nature à nous porter un tort considérable) et a disparu en emportant un uniforme complet.

Vous savez très bien que je fais tout pour les Basques péninsulaires. En 10 ans il en est passé 60 dans ma Société: j'ai même eu de gros ennuis car tous n'étaient pas très convenables. Je veux continuer bien entendu à favoriser mes compatriotes. Mais je vous demande instamment, comme à Landaburu, de ne m'adresser que des gens sérieux, car des phénomènes comme ce Munilla portent un grand tort, non seulement à moi-même, mais encore à la cause basque que j'aime autant que vous.

Très amicalement.

R.S. LEGARRALDE



P.S. Munilla a rapporté son uniforme pendant l'heure du déjeuner ce jour.

TÉLÉPHONE DE JOUR
(sauf dimanches et fêtes)
- LABorde 26-18
- LABorde 55-87

Siège Social et Bureaux : 53, rue du Rocher - PARIS-8^e
MÉTRO : SAINT-LAZARE - VILLIERS - SAINT-AUGUSTIN

PERMANENCE DE NUIT
DIMANCHES ET FÊTES
WAGram 54-21 --